



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 5 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 6 / 0 5 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6967

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un quartier mixte sur le site Bernis à la Roche-sur-Yon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV BERNIS

Raison sociale

SCCV BERNIS

N° SIRET

9 1 8 6 1 6 7 4 9 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SCCV

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

NOUVEL

Monsieur

Prénom(s)

Carole

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a)	Terrain d'assiette inférieur à 5 ha (25 825 m ²) y compris si on considère l'opération récente "Le Clos Charlotte" réalisée sur un terrain d'assiette d'environ 19 000 m ² .
41.a)	Surface de plancher supérieure à 10 000 m ² (31 067 m ²) . 372 places de stationnement créées dont 20 pour la crèche.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un quartier d'habitation d'environ 25 825 m² sur le site Bernis situé au 18 route des Sables, à l'ouest de la Roche sur Yon. Ce projet prévoit un total de 292 logements (en accession libre et sociaux) , l'installation d'une crèche et d'une résidence pour personnes âgées (105 logements), ainsi que des aménagements qui leurs sont liés.

Le site est actuellement occupé par un garage poids lourds. Il sera démantelé pour laissé place à un quartier résidentiel. Les matériaux de déconstruction seront au maximum réutilisés sur le site. Les matériaux excédentaires seront valorisés par des entreprises Ex-situ.

Le projet en tant que tel porte sur une surface de 25 825 m², mais vient en continuité d'un projet existant réalisé après 2017 (Le Clos Charlotte, 19 route des Sables - Projet AXIOM) d'une emprise d'environ 19 000 m²

En conséquence, en référence à la définition d'un projet en application du III de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, la surface d'emprise cumulée pour la définition de notre projet est d'environ 44 825 m² (<10 ha).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de générer du logement sur la commune de la Roche-sur-Yon pour densifier le tissu urbain en revalorisant un site industriel en périphérie de la ville.

L'objectif est d'intégrer les bâtiments d'habitation au sein de leur environnement afin qu'ils revêtent un caractère durable. A ce titre, le projet a été défini avec la prise en compte des enjeux de biodiversité existants et prévoit la valorisation des zones non habitées, avec notamment la création d'espaces verts plantés pour intégrer le projet dans la trame écologique du secteur. En outre, le projet a cherché à créer des cheminements doux, limiter la vitesse de circulation au sein du site, avoir une envergure sociale en permettant à chaque classe d'avoir l'accès au logement. Les bâtiments d'habitation chercheront également à être économique en énergie avec notamment une valorisation de l'exposition solaire des bâtiments, orientés vers le sud, pour diminuer notamment les coûts de chauffage.

Le projet s'est adapté afin de répondre aux orientations du PLU de la commune, actuellement en cours de révision (élaboration d'un PLUi), le site du projet devant être classé en zone Ub.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le début de travaux est prévu pour le 3ème trimestre 2024 une fois les autorisations obtenues (permis de démolir, d'aménager, de construire et déclaration loi sur l'eau). Le calendrier prévisionnel et les durées de travaux sont les suivants :

- Marquage sur site les éléments à préserver (arbres, haies...) : début 2024
- Démolition des bâtiments existants : 3ème trimestre 2024
- Terrassements généraux : 4ème trimestre 2024. Les travaux de terrassement seront réalisés entre début octobre et fin février, afin de prendre en compte la biodiversité existante et d'éviter les impacts sur des individus d'espèces faunistiques).
- Création de différents réseaux (eaux usées, eaux pluviales, AEP, électricité, gaz, etc ...) : 1er semestre 2025
- Création des voiries (routes, trottoirs) : 1er semestre 2025
- Construction des premiers lots (240 logements) et du parking silo : du 2ème trimestre 2025 au dernier trimestre 2026
- Construction des derniers lots (157 logements) : du 1er trimestre 2026 au 1er trimestre 2028
- Aménagements des espaces verts : dernier trimestre 2026 et 1er trimestre 2028

La livraison des premiers lots est prévue pour fin 2026 et la livraison de l'ensemble des lots est prévue à l'horizon du printemps 2028.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le quartier sera destiné à l'habitation, avec l'installation d'une crèche. Deux accès seront créés afin de desservir tous les lots, Route des Sables et Rue de la Maison Neuve. Les voiries seront utilisées par les riverains, ainsi que pour la collecte des déchets ménagers et pour les secours.

Les acquéreurs auront l'obligation de se raccorder aux différents réseaux.

Les eaux pluviales seront gérées sur le site par le biais de plusieurs bassins de rétention / infiltration permettant de respecter les normes réglementaire de rejet.

Les matériaux seront choisis de façon à pouvoir être triés et réutilisés pour d'autres projets d'aménagement. Ceux ne pouvant pas être réutilisés dans l'aménagement seront tout de même valorisés dans une filière de recyclage afin de limiter au maximum la production de déchets ultimes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes :

- permis de démolir
- permis d'aménager
- permis de construire
- dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau (procédure de déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Nombre de logements (dont maisons individuelles, bâtiments collectifs, résidence personnes âgées et bâtiments sociaux)	397
- Périmètre du projet	25 825 m ²
- Surface de plancher incluant la phase de démolition, le parking silo et les lots	31 067 m ²
- Stationnements (dont places publiques destinées à la crèche)	372 (20)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 18 Voie : Route des Sables

Lieu-dit :

Localité : La Roche-sur-Yon

Code postal : 8 5 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 6 ° 6 6 ' 4 1 " 7 Lat. : - 1 ° 4 5 ' 5 9 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

La Roche-sur-Yon

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Actuellement en zone UEci du PLU de la Roche sur Yon. Ce dernier est en cours de révision. Le zonage évoluera vers une zone Ub.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site du projet sont : la ZNIEFF de type 1 (Id : 520616308) "Vallée de la Riaillée" et la ZNIEFF de type 2 (Id : 520005759) "Zone de bois et bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon" situées à plus de 4 km à l'Est. Le site du projet se trouve totalement déconnecté de ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Département de la Vendée fait l'objet d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (4ème échéance). Le site du projet se situe en bordure d'une voirie exposée au bruit. Une étude acoustique a été menée et a permis d'adapter l'isolation des bâtiments (cf annexes 8 et 11).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic des zones humides a été réalisé le 25 janvier 2023 (cf annexe 8). Aucune zone humide n'a été mise en évidence lors de ces relevés. (Site entièrement remblayé)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet correspond à trois anciens sites industriels et activités de service, avec une pollution liée à l'activité d'anciens garages. A ce titre, une étude de site et sol pollué a été réalisée, la pollution sera traitée en partie sur le site et sera en partie évacuée vers l'extérieur. (cf annexe 9)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intégré à la ZRE du Bassin du Lay Le projet n'impliquera pas d'exploitation d'eau souterraine ni superficielle et n'impactera pas la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se localise à plus de 15 km de tout site Natura 2000 et sans lien avec un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera induit par le projet. Les habitations seront raccordées au réseau d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de démolition sera excédentaire en matériaux. Une partie des matériaux sera réutilisée in-situ. L'excédent sera valorisé par un tri et une évacuation vers les filières de valorisation appropriées. Un "diagnostic de déchets issus de travaux de démolition" est en cours. Le projet prévoit de réutiliser au maximum les déblais de terrassements sur place lorsque ceux-ci ne sont pas pollués. L'excédent sera évacué à l'extérieur du chantier et traité par des filières de gestion adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements d'alimentation seront raccordés aux réseaux communaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments existants n'abritent aucune espèce (cf annexe 8). Le projet entraîne la suppression de quelques éléments de végétation arbustive et buissonnante, qui se sont développés en bordure du site. Un inventaire faunistique et floristique ont été réalisés en hiver et au printemps (cf annexe 8). Afin de réduire le dérangement des espèces recensées, les travaux auront lieu hors période de reproduction, soit de début octobre à fin février
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se localise à plus de 15 km de tout site Natura 2000 et se retrouve par conséquent en discontinuité écologique avec ceux-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet correspond à la reconversion d'un ancien site industriel entièrement artificialisée. Les zones de friches et de haies seront conservées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Roche-sur-Yon est concernée par les risques technologiques suivants : - Canalisations de transport de matières dangereuses : le site du projet se situe à l'écart des canalisations de gaz. - Rupture de barrage - Pollution des sols : le site correspondant à un ancien site industriel avec des activités polluantes, il a fait l'objet d'une étude site et sol pollués (cf annexe 9)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Roche-sur-Yon est concernée par les risques naturels suivants : - Inondation - Site du projet situé en dehors de toute zone à risque - Séisme : risque modéré - Mouvement de terrain : Site du projet situé en dehors de toute zone à risque - Retrait gonflement des argiles : risque faible sur la zone du projet - Potentiel radon : risque important
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des déplacements dans un premier temps pour sa construction (en phase travaux), et dans un deuxième temps pour l'accès des habitats (en phase opérationnelle). Celui-ci sera desservi par deux accès localisés Route des Sables et Rue de la Maison Neuve. Le projet, de par sa nature, n'est pas susceptible de générer des trafics importants. Un étude de circulation est présentée en annexe 10
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit, d'autant plus que celui-ci se situe en contexte urbain. Le seul bruit susceptible d'être occasionné sera lors de la phase de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en bordure d'une voirie exposée au bruit. Une étude acoustique a été menée et a permis d'adapter l'isolation des bâtiments (cf annexes 8 et 11).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations liées à la circulation des engins de chantier et poids lourds. Ces vibrations seront donc limitées en intensité et dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par l'éclairage public en bordure de voirie.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage public des quartiers d'habitations voisins.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera une production d'eaux usées. Il sera raccordé au réseau public d'assainissement, et à la station d'épuration de "Moulin-Grimaud" d'une capacité nominale de 83 333 EH. Cette station est apte à traiter les eaux usées générées par ce futur quartier d'habitation. En effet, elle est utilisée à 90,46 % de sa capacité hydraulique et à 67,12 % de sa charge hydraulique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets ménagers. Il bénéficiera des dispositifs de collecte des déchets ménagers gérés par La Roche-sur-Yon Agglomération
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments détruits ne sont pas recensés en tant qu'éléments patrimoniaux. Leur démolition n'aura aucun impact patrimonial. Elle permet même une valorisation du paysage du secteur par une intégration du quartier résidentiel dans un environnement résidentiel péri-urbain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement utilisé par une entreprise. Cette activité sera stoppée pour être remplacée par un usage résidentiel du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet s'intègre dans un quartier qui devient résidentiel avec notamment la création récente du quartier "Le Clos Charlotte" situé au 19 route des sables, face au site du projet, et autorisé depuis 2017.

Ces deux projets consistent en la reconversion d'anciens sites d'activités en quartiers résidentiels, avec une plus-value paysagère et environnementale et sans destruction d'habitats d'intérêt.

Sur le site du projet Bernis, les haies et éléments de végétation spontanée sont conservés. Des espaces verts sont également ajoutés permettant de créer de nouveaux habitats pour la faune du secteur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux du site du projet restent donc limités et concernent principalement la biodiversité et la présence de pollution liée aux activités historiques. Ces enjeux sont pris en compte dans le projet avec l'application de mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement adaptées ainsi qu'une gestion de la pollution.

Le projet s'inscrit dans un secteur d'activités en cours de conversion en quartier résidentiel. Le projet n'induit pas de nuisances sur le voisinage et bénéficie d'une gestion des eaux pluviales et usées adaptée. Il permettra une valorisation de cet espace par la création d'habitats, d'espaces verts, de liaisons douces et de logements permettant d'associer l'ensemble des riverains dans un quartier inter-générationnel dynamique et agréable. L'intégration des bâtiments a été réfléchi de manière à être la plus économe que possible en emprise foncière et en consommation énergétique. Dans ce contexte la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	annexe 8 : Note d'accompagnement	<input checked="" type="checkbox"/>
2	annexe 9 : Etude site et sol pollués	<input checked="" type="checkbox"/>
3	annexe 10 : Etude de circulation	<input checked="" type="checkbox"/>
4	annexe 11 : Etude acoustique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	annexe 12 : Etude énergétique	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom NOUVEL

Prénom Carole

Qualité du signataire Directrice de Programme

À Nantes

Fait le 05/05/2023

SCCV BERNIS
SCCV au capital variable
1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333
44803 SAINT HERBLAIN Cedex
Tél. 02 40 75 50 91
Siren 918 616 749 - RCS Nantes - APE 4110D


Signature du (des) demandeur(s)

